

COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 mars à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU

Absents : Z. DA CONCEICAO pouvoir A. CHICHER

Date de convocation du conseil municipal : 17/02/2026

Délibération N° 2026-03-05 : Finances : Demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie au titre du dispositif « d'aide à la restauration des monuments historiques-patrimoine immobilier public » pour les travaux de rénovation du beffroi de l'église

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le conseil départemental de la Haute-Savoie a mis en place un dispositif intitulé « Aide à la restauration des monuments historiques – patrimoine immobilier public ».

Ce dispositif s'adresse aux communes et concerne aussi bien les monuments protégés au titre des monuments historiques que les édifices non protégés présentant un caractère patrimonial remarquable et représentatif de l'identité savoyarde.

Dans ce cadre, la commune de Lucinges souhaite déposer une demande de subvention pour les travaux prévus sur le beffroi de l'église.

Il est rappelé l'intérêt historique local de l'église de Lucinges et de son imposante flèche culminant à 712 mètres d'altitude. Le clocher, son beffroi ainsi que la flèche constituent des éléments fortement identitaires du paysage local, visibles depuis plusieurs villages environnants.

Les origines de la paroisse sont anciennes : aux XI^e et XII^e siècles, elle était placée sous la tutelle des abbayes de Cluny et de Saint-Victor de Genève. L'édifice actuel a été reconstruit à la fin du XIX^e siècle (vers 1898–1900), ce qui explique l'essentiel de sa configuration architecturale. Le clocher en constitue la partie la plus ancienne. Il abrite deux cloches historiques fondues en 1848 par Claude Paccard.

Les travaux rendus nécessaires par l'usure du temps consistent au remplacement :

- du beffroi ;
- du moteur de la seconde cloche Paccard, qui sonne notamment l'angélus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le dispositif d'aide du Département de la Haute-Savoie pour le patrimoine public non protégé ;

Considérant que les travaux de remplacement du beffroi et du moteur de la seconde cloche Paccard de l'église de Lucinges peuvent rentrer dans le champ de ce dispositif ;

- **Approuve** l'opération dont le montant des travaux s'élève à 48 466.20 € H.T soit 58 159.44 TTC ;

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération établi comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant en € H.T	Financeurs	Montant en €	Taux
Travaux de remplacement du beffroi et du moteur de la seconde cloche Paccard	48 466.20 €	CD74/aide à la restauration des monuments historiques-patrimoine immobilier public	38 772.96 €	80%
		Autofinancement Commune de Lucinges	9 693. 24 €	20 %
TOTAL DEPENSES	48 466.20 €	TOTAL RECETTES	48 466.20 €	100%

- **Sollicite** une aide financière auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie au titre du dispositif d'aide à la restauration des monuments historiques-patrimoine immobilier public d'un montant de 38 772.96 € ;
- **Autorise** monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance

**Le Secrétaire de séance,
 Jean-Yves BEUCHER**

**Le Maire,
 Jean-Luc SOULAT**

